

VILLE DE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU
COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Rapport de présentation (Conseil Municipal du 25 juin 2024)

Préambule :

Le compte administratif termine le cycle budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité.

Il représente en effet le bilan financier de l'ordonnateur (le Maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux sections :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer de opérations nouvelles d'équipement.

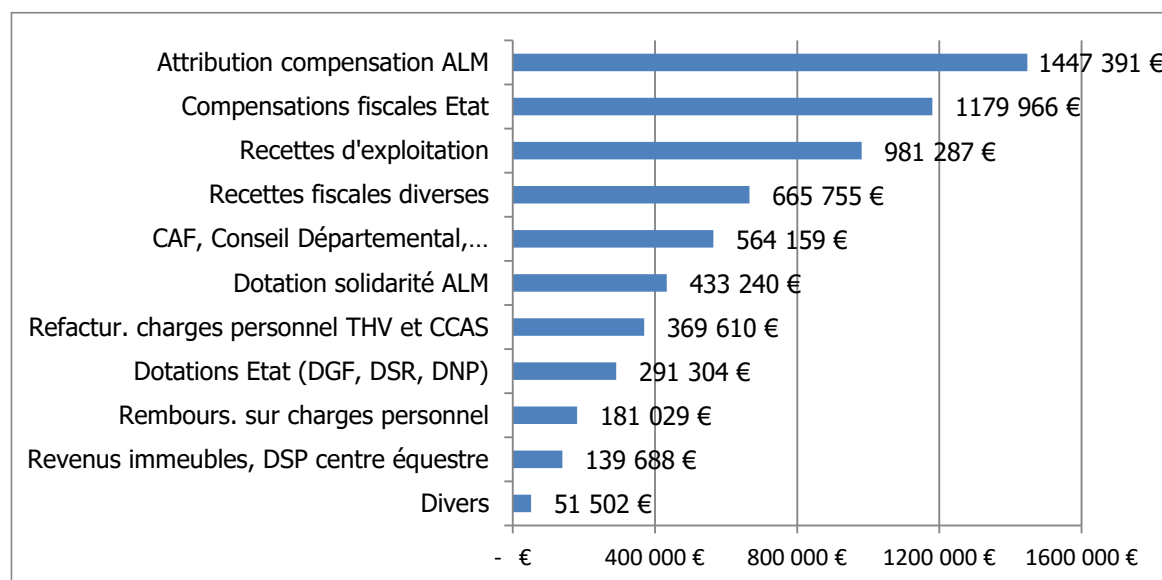
Pour la commune Saint-Barthélemy-d'Anjou, le vote du compte administratif 2023 intervenant postérieurement au vote du budget primitif, les résultats de l'année 2023 n'ont pas été intégrés dans le budget primitif 2024. Ils le seront par le biais du présent budget supplémentaire.

A noter : les chiffres présentés ci-après sont parfois retraités pour avoir une comparaison objective des différents comptes administratifs (notion de périmètres comparables). Exemple de retraitements opérés : neutralisation éléments exceptionnels, neutralisation des surcoûts COVID sur les années 2020 et 2021 (fournitures et charges de personnel), transferts de postes à postes (suppression taxe d'habitation, exonération 50 % taxe foncière entreprises industrielles),...

1/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE

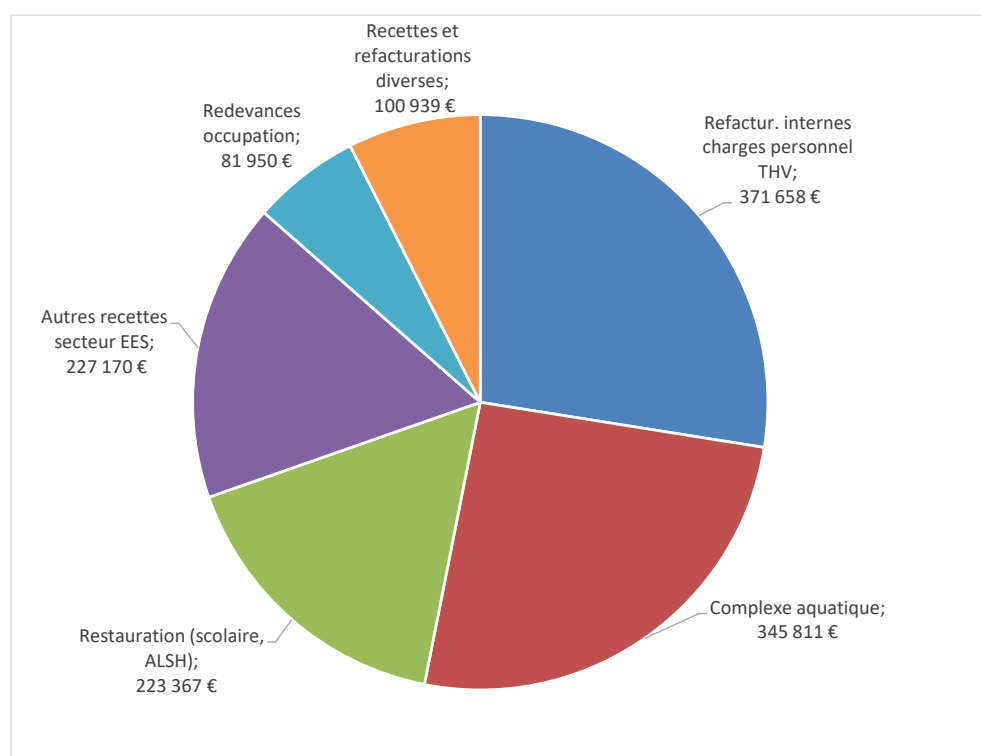
A / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent globalement à 13 039 637 € dont 6 734 139 € (50 %) pour les impôts locaux. Les autres recettes réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :



1°) Produits des services et refacturations diverses

Ces recettes représentent 1 350 895 € sur 2023. Elles se décomposent comme suit :



A périmètre identique, les produits des services affichent une très légère progression de 28 713 € (+ 3 %) par rapport à l'exercice 2022.

Recettes d'exploitation	Moy 2016/2022 (hors 2020) (et hors 2021 piscine/alsh)	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023		Eléments notables sur évolution 2022/2023
Complexe aquatique	373 043 €	345 586 €	345 811 €	225 €	0%	
Restauration (scolaire, ALSH)	184 194 €	212 795 €	223 367 €	10 572 €	5%	Revalorisation tarifs, quasi-stabilité des effectifs
Accueil de loisirs	87 895 €	104 087 €	118 231 €	14 144 €	14%	Revalorisation tarifs et surtout progression effectifs (+ 12 %)
Etudes et garderies	78 455 €	99 968 €	85 459 €	- 14 509 €	-15%	Revalorisation tarifs, quasi-stabilité des effectifs / Effet baisse = double facturation TAP sur 2022 (2021 et 2022)
Multi-accueil	30 263 €	24 305 €	23 480 €	- 825 €	-3%	
Concessions funéraires	13 928 €	15 607 €	15 800 €	193 €	1%	
Redevances occup. (Numéricable, orange)	71 257 €	71 992 €	81 950 €	9 958 €	14%	Clause indexation : années 2022 et 2023
Recettes et refacturations diverses	61 192 €	76 184 €	85 139 €	8 955 €	12%	Hausse : effet reclass ch 74 vers 70 = redevances utilis. salles sports = + 24 000 € Baisse = : effet reclass ch 70 vers 74 = redevances ALM Points apports volontaires = - 12 000 €
	900 226 €	950 524 €	979 237 €	28 713 €	3%	

Refacturations charges de personnel	Moy 2016/2022 (hors 2020) (et hors 2021 piscine/alsh)	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023		Eléments notables sur évolution 2022/2023
Budget THV	317 879 €	331 001 €	371 658 €	40 657 €	12%	Arrêts travail non pris charge par assurance

La refacturation de 65 000 € au CCAS dans le cadre de la convention cadre mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 apparaît également dans ce poste en 2022. Cette convention étant budgétairement neutre (majoration recettes de fonctionnement et majoration subvention en dépense), elle a été neutralisée pour l'analyse comparative avec les années antérieures à 2019 (analyse rétrospective figurant dans les prochaines pages).

2°) Les recettes fiscales

A périmètre identique, ce poste affiche une progression de 214 916 € (+ 2,49 %) comparativement à l'année 2022, progression venant principalement d'une augmentation des valeurs locatives.

Concernant la fiscalité directe locale, depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation puis la nouvelle exonération de 50 % de la taxe foncière sur les entreprises industrielles modifient la structure budgétaire par un double jeu de transfert entre les recettes fiscales et les dotations d'Etat :

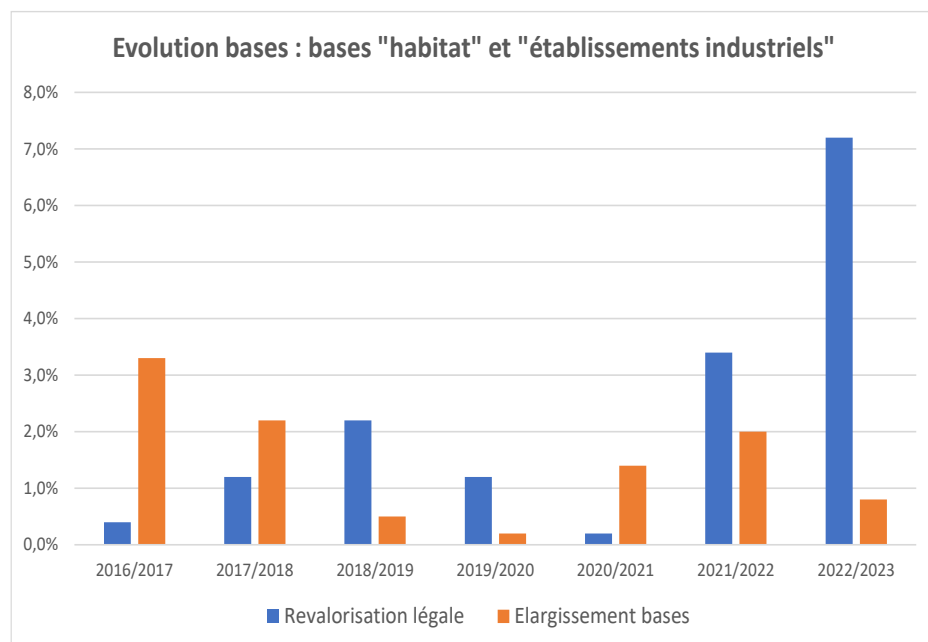
Précisions : impact réforme fiscalité locale sur structure budgétaire				
Décision Etat	Conséquences	Mesures correctives	Incidences budgétaires	
			Diminution chapitres	Majorations chapitres
Suppression taxe habitation	Suppression recettes taxe habitation	Recettes taxe foncière majorées mais corrélées à la baisse par un coefficient correcteur	Fiscalité (chap. 73)	Fiscalité (chap. 73)
	Suppression compensation Etat		Dotations (chap. 74)	Fiscalité (chap. 73)
Exonér. 50 % taxe foncière entreprises industrielles	Diminution recettes taxes foncières	Compensation Etat	Fiscalité (chap. 73)	Dotations (chap. 74)

A l'appui de ces éléments, un retraitement doit être opéré pour analyser l'évolution réelle de la fiscalité :

Décomposition produit fiscalité + compensations Etat	2020	2021	2022	2023
Recettes fiscales : impositions classiques				
Taxe habitation	2 209 151 €	58 647 €	38 886 €	81 365 €
Foncier bâti	4 393 398 €	5 901 192 €	6 231 548 €	6 590 285 €
Foncier non bâti	48 821 €	47 918 €	50 239 €	53 742 €
Compensations Etat				
Taxe habitation	154 049 €	- €	- €	- €
Taxes foncières	11 957 €	1 031 407 €	1 102 361 €	1 179 966 €
Sous-total fiscalité et compensations (hors excep.)	6 817 376 €	7 039 164 €	7 423 034 €	7 905 358 €
Recettes fiscales : impositions exceptionnelles	66 550 €	262 799 €	4 699 €	8 747 €
Total général recettes fiscalité + compensations	6 883 926 €	7 301 963 €	7 427 733 €	7 914 105 €

Compte tenu de la stabilité des taux depuis 2009, la dynamique des recettes provient essentiellement de la dynamique des bases et notamment des bases de taxes foncières sur les propriétés bâties.

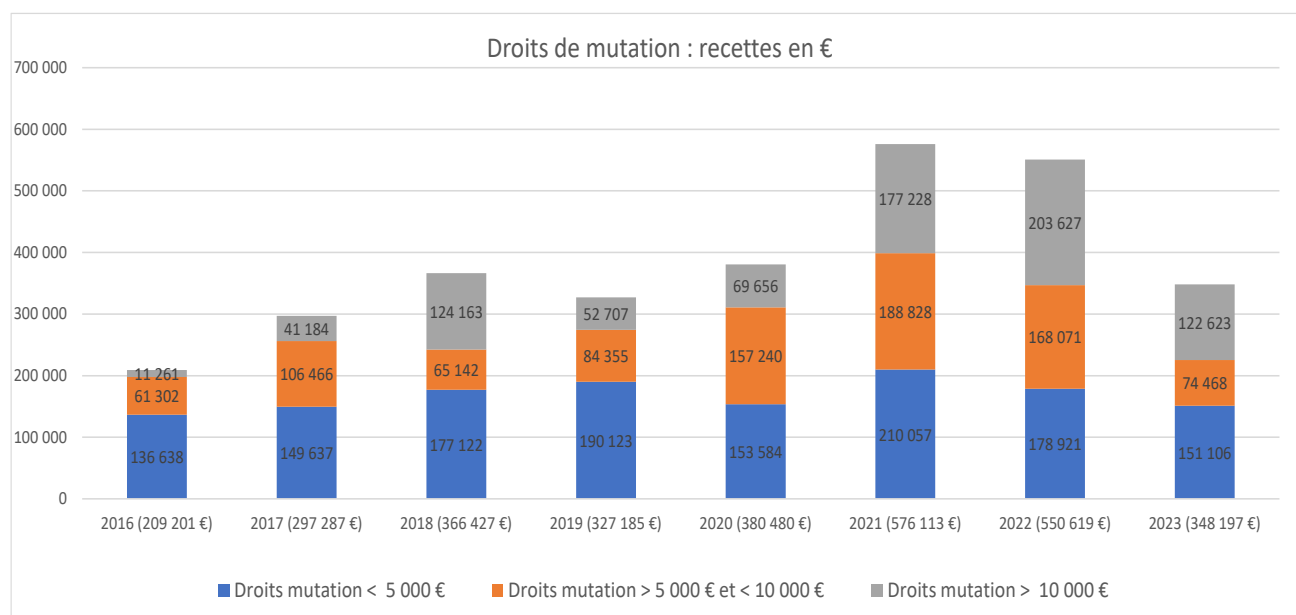
Le graphique ci-dessous analyse uniquement les bases « habitat » et « établissements industriels » car les bases de la catégorie « locaux à usage professionnel et commercial » (5 607 000 € sur l'année 2023) sont décorréliées de l'indexation sur la revalorisation légale. En effet, lesdites bases font l'objet d'une mise à jour permanente en fonction des déclarations de loyers des propriétaires.



En complément des impôts locaux, il existe d'autres recettes fiscales :

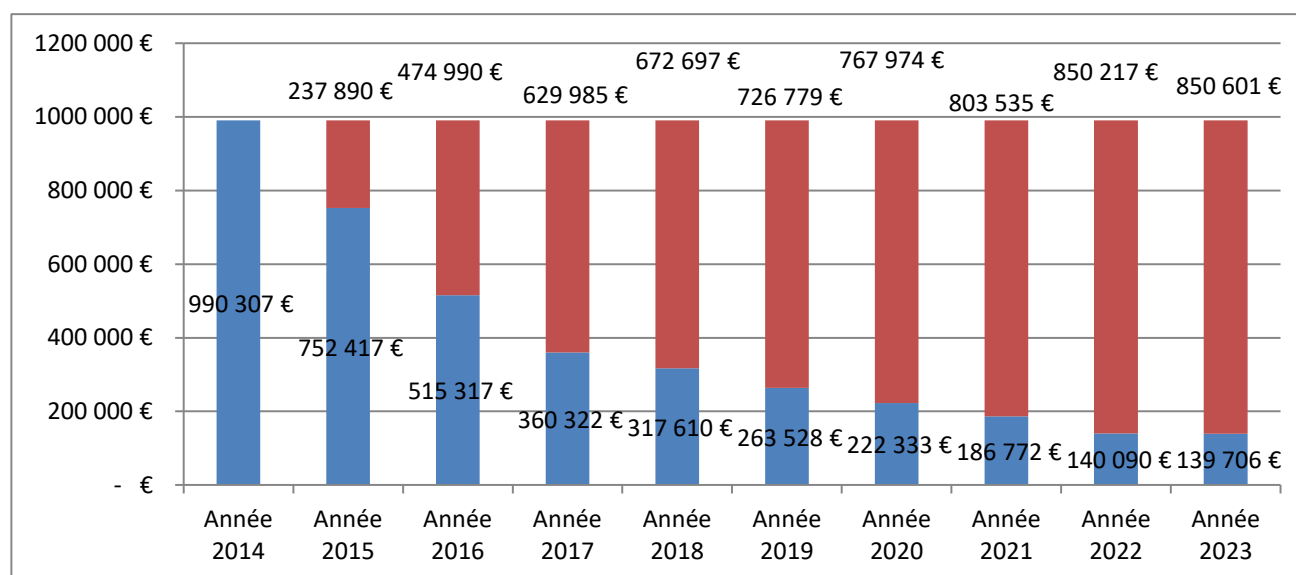
	Moy 2016/ 2022	Produits		Evolutions 2022/ 2023		Eléments notables
		2022	2023			
Dotation solidarité communautaire	497 393 €	477 698 €	433 240 €	- 44 458 €	-9%	Effet pacte fiscal et financier : réfaction 33 % nouvelles recettes fiscalité profession.
Fonds péréquation (FPIC)	139 476 €	144 948 €	141 771 €	- 3 177 €	-2%	
Taxe emplac. publicitaires	108 955 €	105 787 €	94 047 €	- 11 740 €	-11%	Effet dépose/repose grands afficheurs nationaux
Droits mutation	386 759 €	550 619 €	348 197 €	- 202 422 €	-37%	Baisse substantielle / Double effet : volume et prix transactions immobilières
Taxes pylônes électriques	68 724 €	74 732 €	78 400 €	3 668 €	5%	Revaloris. annuelle
Taxes terrains constructibles	15 975 €	13 000 €		- 13 000 €	NS	Recette aléatoire
Droits de place	3 200 €	4 377 €	3 339 €	- 1 038 €	-24%	Décalage régie
	1 220 482 €	1 371 161 €	1 098 994 €	- 272 167 €	-20%	

A noter : après 2 années exceptionnelles, les droits de mutation retrouvent le niveau des années 2018 à 2020.



3°) Les dotations et subventions diverses

La baisse des dotations, engagée depuis 2014, a lourdement impacté ce poste à la baisse.



Le cumul des pertes constatées depuis l'année 2014 représentent 6 014 688 € soit plus de 600 000 € plus de 600 000 € par an.

	Moy 2016/ 2022	Produits		Evolutions 2022/ 2023		Eléments notables
		2022	2023			
Dotation globale fonct.	286 567 €	140 090 €	139 706 €	- 384 €	-0,3%	Stabilité après plusieurs années de baisse
Dotation solidarité rurale	115 350 €	125 693 €	149 005 €	23 312 €	18,5%	Hausse dynamique
Dotation nationale péréquation			2 593 €	2 593 €	NS	Première année perception
Aides diverses Etat	60 143 €	81 042 €	87 618 €	6 576 €	8,1%	Majoration dotation titres sécurisés
Participations divers organismes : CAF,...	488 129 €	518 096 €	528 043 €	9 947 €	1,9%	Soutien CAF maintenue sur la politique enfance jeunesse
Compens. Etat sur exonér. fiscales (taxes foncières)	184 257 €	1 102 361 €	1 179 966 €	77 605 €	7,0%	Depuis 2021 : nouvelle compens Etat suite dégrèv. 50 % TF entreprises industrielles
	1 134 447 €	1 967 282 €	2 086 931 €	119 649 €	6,1%	

4°) Produits divers de gestion courante

Il s'agit principalement des revenus provenant du parc locatif communal. Ce poste évolue comme suit :

	Moy 2016/ 2022	Produits		Evolutions 2022/ 2023		Explications
		2022	2023			
Revenus des immeubles	168 395 €	154 440 €	126 447 €	- 27 993 €	-18%	Reclass ch 75 vers 70 : utilisation salles sports
Redevance DSP centre équestre	12 116 €	12 462 €	12 723 €	261 €	2%	
Produits divers gestion	NS	882 €	469 €	- 413 €	NS	
		167 784 €	139 639 €	- 28 145 €	-17%	

5°) Atténuations de charges

Poste aléatoire par nature évoluant comme suit :

Moy 2016/ 2022	2022	2023	Progression 2022/ 2023		Explications
254 069 €	448 597 €	181 029 €	- 267 568 €	-60%	Poste aléatoire : 2022 = régularisations à postériori dossiers médicaux

Ces remboursements correspondent à des arrêts maladie, à des décharges syndicales ou à des dispositions légales (supplément familial). Comme évoqué ci-dessus, ce poste affichait un niveau très élevé sur l'année 2022.

Pour rappel, depuis 2017, les seuls risques couverts par l'assurance statutaire sont la maladie professionnelle et les accidents du travail. Ces pathologies entraînent souvent des procédures lourdes générant des régularisations à postériori.

6°) Produits exceptionnels

L'année 2023 affiche des produits exceptionnels à hauteur de 8 156 € se décomposant comme suit :

Cession tracteur tondeuse Kubota	3 500 €
Cession micro-parcelles (fossé) secteur "les lévraudières"	136 €
Remboursement assurance vandalisme complexe ardoises (solde)	1 773 €
Remboursement assurance frais avocats	1 000 €
Remboursement assurance bris glace sur véhicules	223 €
Remboursements suite régularisation facturation fournisseurs : SOLOCAL, ENERCOOP et WURTH	791 €
Dégrèvement exceptionnel suite sécheresse	509 €
Application pénalité sur marché nettoyage complexes sportifs	220 €
Régularisations et recettes diverses	4 €
	8 156 €

VUE ENSEMBLE SECTION FONCTIONNEMENT : RECETTES

RECETTES (montant en K €) (périmètre comparable)									
Chapitres comptables	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023		Tx crois. annuel moyen 2019/2023	Tx crois. période 2019/2023
70 Produits services, recettes diverses <i>Recettes des services et refacturations diverses (THV, CCAS, ALM,...)</i>	1 394	1 068	1 198	1 281	1 351	70	5,5%	-0,78%	-3,1%
73 Impôts et taxes <i>Fiscalité locale, attribution compensation et dotation solidarité ALM,...</i>	9 113	9 246	9 682	10 222	10 438	216	2,1%	3,45%	14,5%
74 Dotations, subventions, participations <i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>	965	905	829	885	929	44	5,0%	-0,95%	-3,7%
75 Autres produits divers gestion courant <i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>	171	139	166	168	140	-28	-16,7%	-4,88%	-18,1%
013 Atténuations de charges <i>Remb. arrêts maladie, décharges syndicales</i>	262	281	169	449	181	-268	-59,7%	-8,83%	-30,9%
Recettes fonction. (périmètre comparable)	11 905	11 639	12 044	13 005	13 039	34	0,3%	2,30%	9,5%

L'inflation constatée sur la période s'élève à 13,30 %.

Le poste « impôts et taxes », principal poste de recettes (80 %), a suivi l'évolution de l'inflation grâce à l'indexation des principales bases de fiscalité sur l'inflation.

Les « produits des services et refacturations » affichent une légère baisse sur la période du fait de la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2022, du remboursement par ALM d'une partie des salaires des agents en charge de la voirie (- 150 000 €).

Enfin, on notera la dégradation significative des dotations.

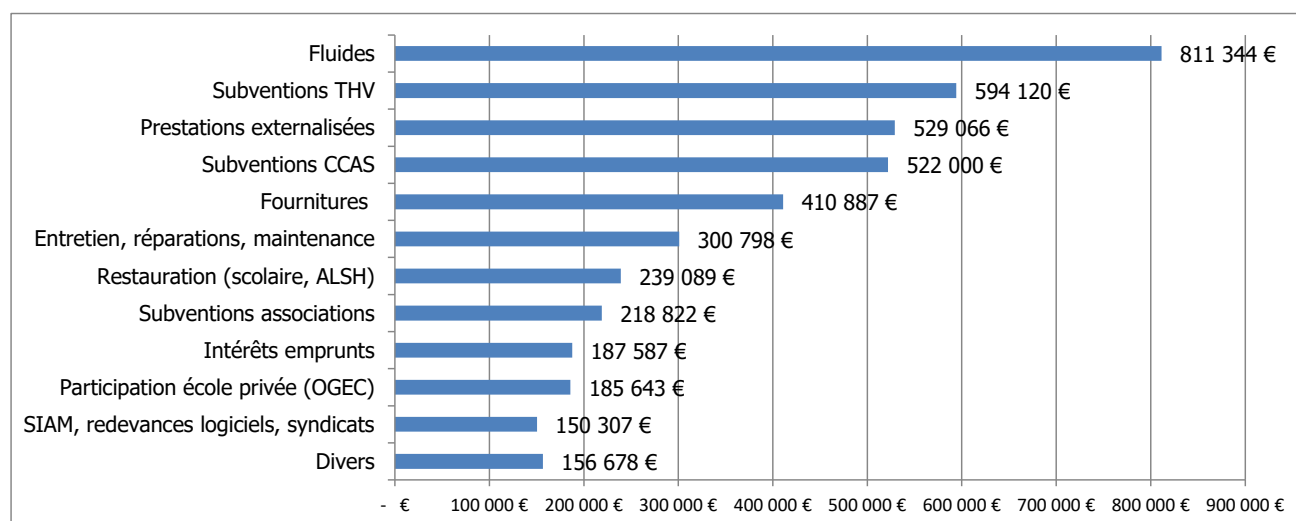
Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement :

RECETTES				
Chapitres comptables		BUDGET 2023	CA 2023	% réalis.
70	Produits services, recettes diverses	1 306 500 €	1 415 897 €	108%
	<i>Recettes des services et refacturations diverses : THV, CCAS, ALM,...</i>			
73	Impôts et taxes	9 437 400 €	9 501 528 €	101%
	<i>Fiscalité locale, attribution compensation et dotation solidarité ALM,...</i>			
74	Dotations, subventions, participations	1 972 200 €	2 086 931 €	106%
	<i>Dotations Etat, participations CAF,...</i>			
75	Autres produits divers gestion courante	110 000 €	139 640 €	127%
	<i>Loyers et charges locatives, location salles,...</i>			
013	Atténuations de charges	150 000 €	181 029 €	121%
	<i>Remb. arrêts maladie, décharges syndicales,...</i>			
76	Produits financiers		49 €	NS
Recettes réelles fonctionnement (hors excep.)		12 976 100 €	13 325 073 €	103%

Précisions : la colonne « budget 2023 » correspond au cumul budget primitif 2023 + décisions modificatives 2023.

B/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

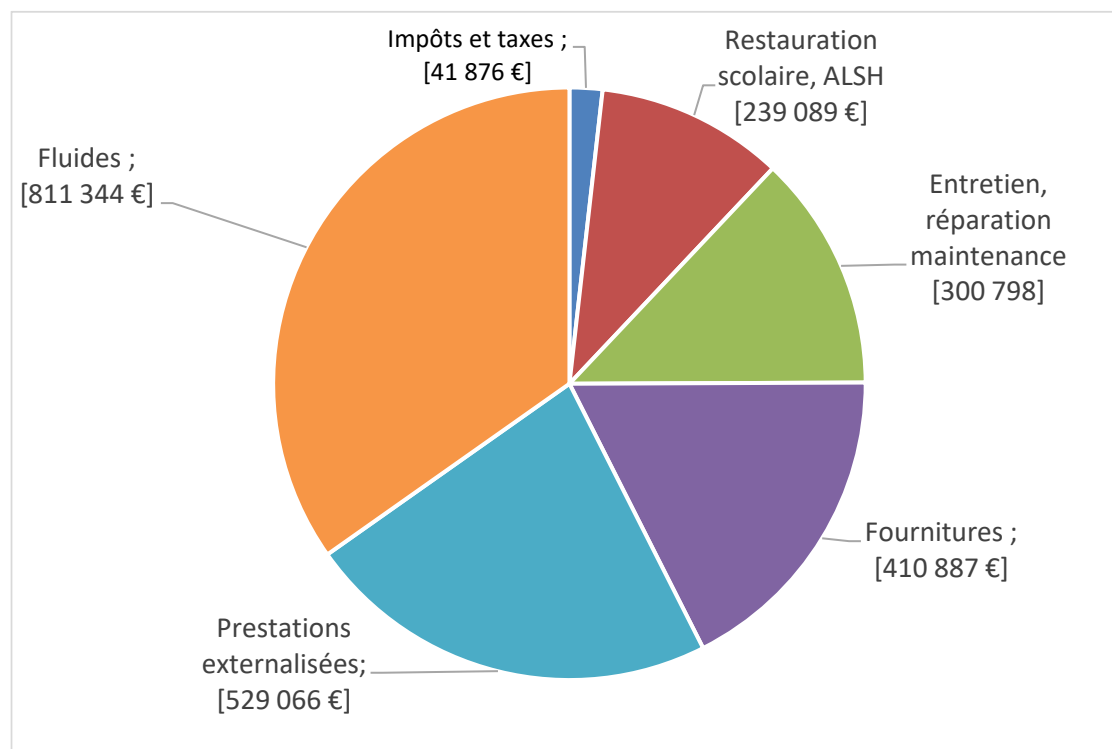
Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 (montant retraité en neutralisant notamment les éléments exceptionnels) s'élèvent globalement à 11 133 824 € dont 6 827 483 € (61 %) pour les charges de personnel. Les autres dépenses réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :



Les dépenses de fonctionnement comportent les 5 rubriques principales suivantes :

1°) Les charges à caractère général

Elles représentent 2 333 059 € au CA 2023 (montant retraité) et se décomposent comme suit :

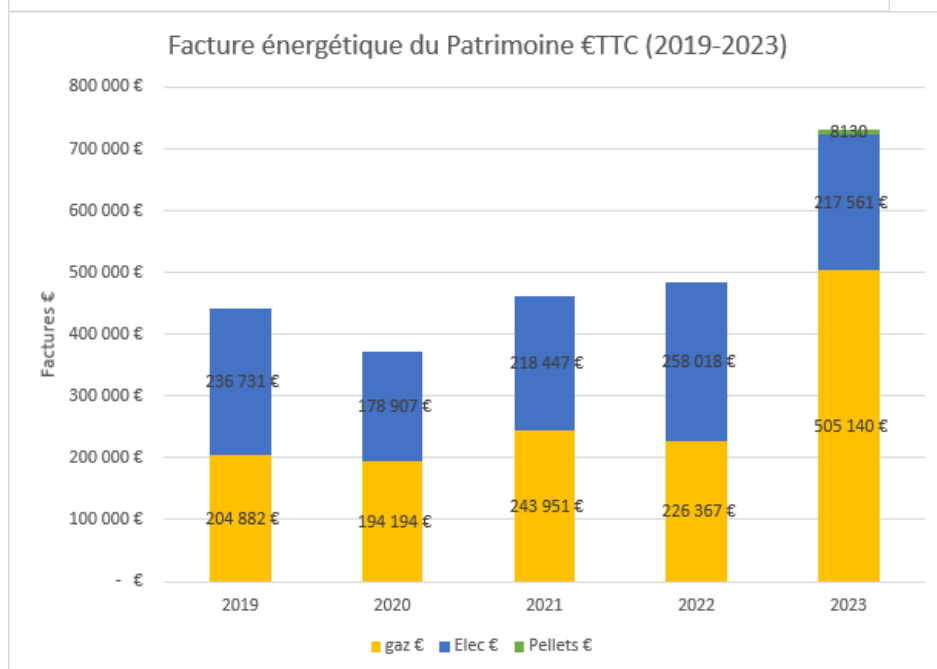
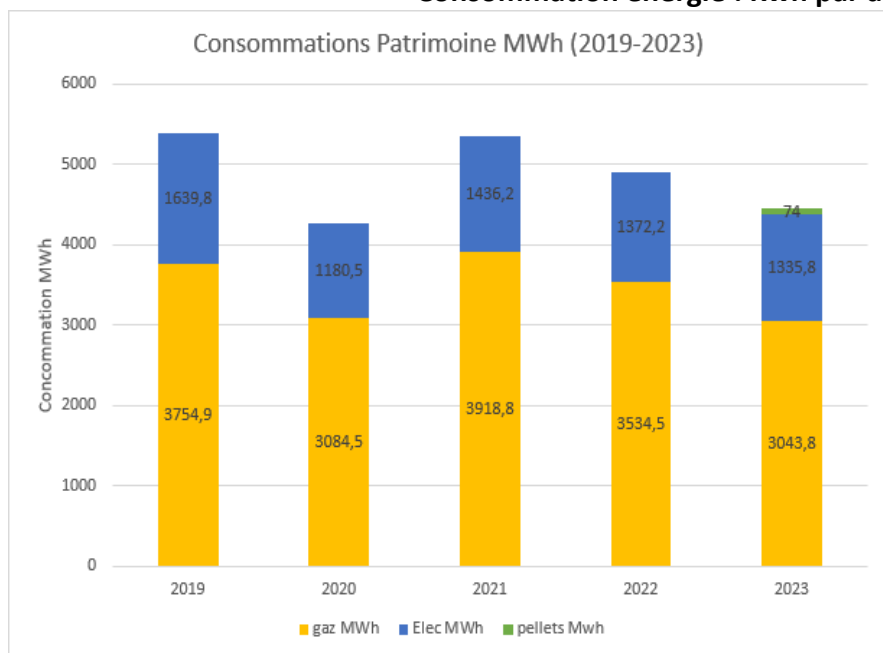


Les charges à caractère général augmentent de 199 144 € (+ 9,2 %) par rapport à l'exercice 2022.

Plusieurs postes justifient cette évolution :

Fluides	Moy 2016/2022 (hors 2020)	CA 2022	CA 2023	Evolutions 2022/2023		Éléments notables
Electricité	232 678 €	252 048 €	220 491 €	- 31 557 €	-12,5%	Effet baisse consommation car tarifs stables entre 2022 et 2023
Gaz	214 987 €	222 509 €	489 224 €	266 715 €	119,9%	Baisse consommation contrebalancée par hausse tarifs
Eau	73 456 €	67 444 €	56 796 €	- 10 648 €	-15,8%	Fermeture ciblée compteurs arrosage et absence surconsom (exemple fuites) sur 2023
Combustible		3 937 €	5 376 €	1 439 €	NS	Bois école maternelle J. Ferry : année pleines/2023
Carburants	35 679 €	48 888 €	39 457 €	- 9 431 €	-19,3%	Baisse prix GNR (Gazole Non Routier) s/2023 et effet stock
	556 800 €	594 826 €	811 344 €	216 518 €	36,4%	

Consommation énergie : Kwh par an



Les montants en € figurant sur ledit graphique sont différents des montants mandatés sur 2023 car le présent graphique correspond à des relevés en base « année civile » (base SIEMML) alors que le compte administratif retranscrit les factures payées dans l'année (décalage périodicité).

Fournitures, entretien, prestations diverses	Moy 2016/2022 (hors 2020)	CA 2022	CA 2023	Evolutions 2022/2023		Eléments notables (postes aléatoires)
Fournitures	390 449 €	417 458 €	410 887 €	- 6 571 €	-1,6%	Hausse : volume fournitures bâtiments (poste aléatoire : arbitrage régie / entreprises) Baisse : fournitures produits entretien locaux (réajust post COVID)
Entretien, réparations, maintenance	295 482 €	316 939 €	300 798 €	- 16 141 €	-5,1%	Hausse : prestation désherbage Baisse : effet aléatoire (arbitrage entre régie et entreprises)
Prestations diverses externalisées	552 058 €	574 012 €	547 995 €	- 26 017 €	-4,5%	Hausse : volume et coût traitement déchets verts et dépôts sauvages / excep 2022 = instal. modulaire à Planète (trav. école élém. JF), contrôle mâts éclairage complexes sportifs Baisse : éléments excep. s/2022 = audit service technique, prestation Contrat Territorial Goba (CAF), inventaire dispositifs publicitaires, presta. démocratie participative, dépollution parc Europe.
Restauration (scolaire, ALSH)	211 482 €	256 295 €	239 089 €	- 17 206 €	-6,7%	
	1 449 471 €	1 564 704 €	1 498 769 €	- 65 935 €	-4,2%	

	Moy 2016/2022 (hors 2020)	CA 2022	CA 2023	Evolutions 2022/2023		Eléments notables
Impôts et taxes	71 503 €	37 554 €	41 876 €	4 322 €	11,5%	

2°) Les charges de personnel

Charges de personnel brutes après neutralisation effet COVID 2020 et 2021							
Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
5 734 000 €	5 796 000 €	5 911 000 €	5 945 000 €	6 013 000 €	6 130 000 €	6 486 000 €	6 827 483 €
Augmentation entre 2022 et 2023							341 483 €
							5,26%
Augmentation entre 2016 et 2023							1 093 483 €
							19,1%
Taux de croissance annuel moyen 2016/2023							2,52%

On notera que les effets COVID sur ce poste ont été neutralisés en 2020 et 2021: renforts COVID nécessaires dans certains secteurs (complexe aquatique, entretien dans les écoles, remplacement agents vulnérables) ;

L'évolution de l'année 2023 résulte de différents facteurs.

Parmi les éléments à la hausse, on peut noter :

- les augmentations du point d'indice : + 3,50 % à compter du 1^{er} juillet 2022 (effet « année pleine » sur 2023) et + 1,50 % à compter du 1^{er} juillet 2023.
- le relèvement de l'indice minimum en lien avec l'augmentation du SMIC.
- la réforme des grilles indiciaires et la revalorisation du régime indemnitaire.
- l'ajustement de certains postes (1 ATSEM par classe).

3°) Les charges de gestion courante

Ce poste affiche une très légère progression de – 1,70 % (- 30 293 € comparée à l'année 2022), évolution s'expliquant par des évolutions différenciées (à la hausse ou à la baisse) et notamment :

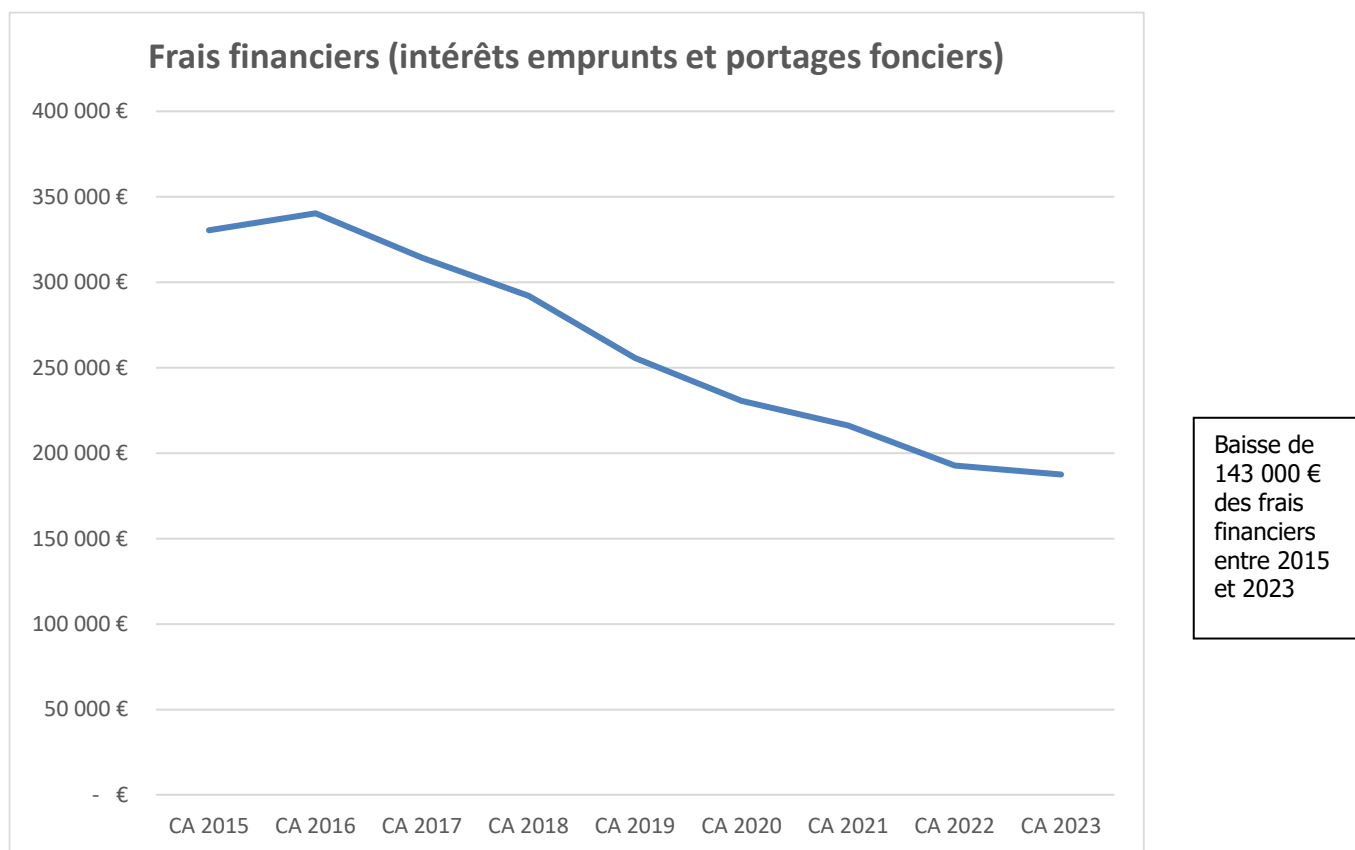
	Dépenses		Evolutions		Éléments notables justifiant évolutions
	2022	2023			
Subvention THV	594 120 €	594 120 €		0%	
CCAS	535 000 €	522 000 €	- 13 000 €	-2%	Neutralité car à partir 2023 : recettes CAF encaissées directement par CCAS
Subventions aux associations	238 630 €	218 822 €	- 19 808 €	-8%	Subv. fonct. classiques stables Baisse : Pigeon Vole (baisse contractuelle), activité "toboggan" reprise par prestataire, diverses sub excep s/2022 (fresque école PMC, St Barth Gabin et soutien Ukraine) Hausse : subvention AURA pour carte scolaire
OGE	185 326 €	185 643 €	317 €	0%	Coût global à la hausse mais coût à l'élève maîtrisé grâce hausse effectif école publique / Faible progression des effectifs école privée
Contributions SIAM	98 847 €	103 840 €	4 993 €	5%	Effet critères répartition : 45 % fixe, 45 % nbre hab. et 10 % nbre élèves
Redevances logiciels	38 033 €	37 282 €	- 751 €	-2%	
Syndicat e-collectivité : parapheur électronique, dématérialisation,...	4 820 €	207 €	- 4 613 €	-96%	Récupération première année payée d'avance
Contributions diverses	9 568 €	8 978 €	- 589 €	-6%	
Indemnités élus et charges liées	111 643 €	114 802 €	3 159 €	3%	
	1 815 987 €	1 785 694 €	- 30 293 €	-1,7%	

Comme évoqué précédemment, la convention cadre signée avec le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2019 est budgétairement neutre et ses effets financiers (+ 65 000 € sur la ligne « subvention ») ont donc été neutralisés.

4°) Les frais financiers

L'endettement global de la commune au 31/12/2023 s'établit à 4 417 718 €.

Pour rappel, aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2014.



	CA 2022	CA 2023	Evolution		
Intérêts des emprunts	186 250 €	180 264 €	- 5 986 €	-3%	Effet désendettement
Frais portages fonciers	6 541 €	7 323 €	782 €	12%	Effet remontée taux s/emprunt contractés par ALM
	192 791 €	187 587 €	- 5 204 €	-3%	

5°) Les dépenses exceptionnelles

Au titre de l'année 2023, ce poste se décompose comme suit :

Bourses stagiaires, prix divers (maisons fleuries,...)	2 782 €
Remboursements ALSH	572 €
Remboursement Centre aquatique	5 845 €
Remboursement périscolaire	97 €
Annulations titres, divers	1 536 €
	10 832 €

VUE ENSEMBLE SECTION FONCTIONNEMENT : DEPENSES

DEPENSES (montant en K €) (périmètre comparable)										
Chapitres comptables		2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023		Tx crois. annuel moyen 2019/2023	Tx crois. période 2019/2023
011	Charges à caractère général	1 549	1 364	1 445	1 541	1 522	-19	-1,2%	-0,4%	-1,7%
	Dépenses fournitures, petits équip., entretien, réparations, recours prestataires, taxes,...									
011	Fluides	594	449	502	595	811	216	36,3%	8,1%	36,5%
012	Charges de personnel	5 945	6 013	6 130	6 487	6 827	340	5,2%	3,5%	14,8%
65	Autres charges de gestion courante	1 762	1 763	1 789	1 816	1 786	-30	-1,7%	0,3%	1,4%
	Subventions associations, THV, CCAS, OGE, indemnités élus,...									
66	Charges financières	256	231	215	193	188	-5	-2,6%	-7,4%	-26,6%
	Intérêts des emprunts									
Dépenses foncion. (périmètre comparable)		10 106	9 820	10 081	10 632	11 134	502	4,7%	2,5%	10,2%

Alors que l'inflation constatée de 2019 à 2023 s'élève à + 13,30 %, les dépenses de fonctionnement affichent une progression de 10,20 %.

Deux postes (68 % des dépenses de l'année 2023) progressent plus que l'inflation :

- les fluides suite à de nouveaux marchés publics se traduisant par de fortes augmentations liées au contexte géopolitique.
- Les charges de personnel pour 3 raisons principales : les dispositions légales (évolution point,...), la double action de la collectivité pour faire évoluer le régime indemnitaire et ajuster les ressources au besoin des services.

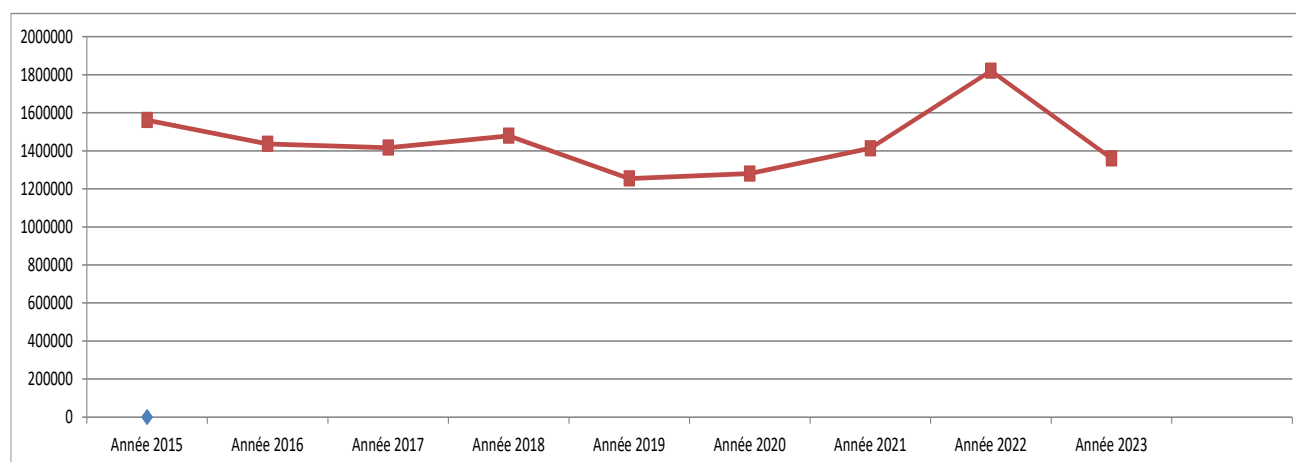
Deux postes (30 % des dépenses de l'année 2023) sont parfaitement maîtrisés sur la période voire en légère baisse : les « charges à caractère général » et les « subventions ou charges diverses ». La ville a maintenu son soutien au secteur culturel (THV), au secteur social (VPR) et à l'ensemble du tissu associatif.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement :

DEPENSES			
Chapitres comptables		BUDGET 2023	% réalis.
011	Charges à caractère général		
	<i>Dépenses fournitures, petits équip., entretien, réparations, recours prestataires, taxes,.... (hors fluides)</i>	1 741 900 €	88%
	<i>Fluides</i>	1 038 200 €	78%
012	Charges de personnel	6 893 000 €	99%
65	Autres charges de gestion courante		
	<i>Subventions associations, THV, CCAS, OGE, indemnités élus,...</i>	1 871 510 €	99%
66	Charges financières		
	<i>Intérêts des emprunts</i>	194 000 €	97%
014	Atténuations de produits		
	<i>Dégrèvements fiscalité jeunes agriculteurs</i>	500 €	0%
Dépenses réelles fonctionnement (hors excep.)		11 739 110 €	96%

Le point sur l'épargne (périmètre comparable donc éléments exceptionnels neutralisés)

Epargne nette (disponible pour investir) = épargne de gestion moins annuité de la dette.



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne nette	1 561 000 €	1 436 000 €	1 416 000 €	1 479 000 €	1 254 000 €	1 280 000 €	1 413 000 €	1 820 000 €	1 360 000 €

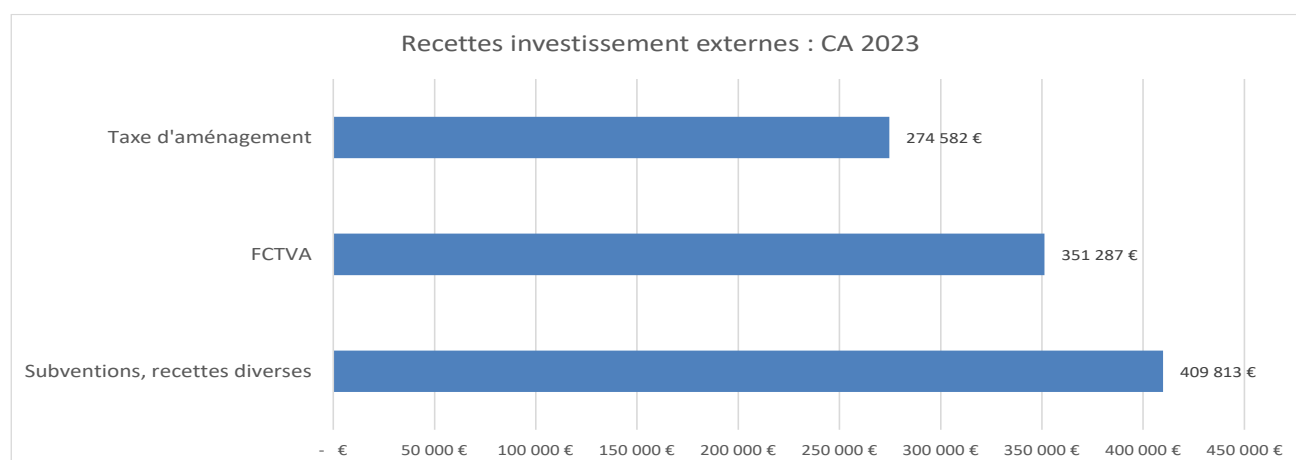
En réaffectant à l'année 2022 l'attribution de compensation "voirie" versée sur 2023 = 221 013 €

L'épargne synthétise l'exécution budgétaire. En matière de fonctionnement, à périmètre identique, l'épargne nette retrouve son niveau d'avant COVID. Malgré une bonne maîtrise, les dépenses de fonctionnement ont toutefois progressé plus vite que les recettes.

On notera également que la baisse de l'épargne entre 2022 et 2023 s'explique par deux postes exceptionnellement élevés sur 2022 : les droits de mutations (- 202 000 € entre 2022 et 2023) et les remboursements versés par l'assurance statutaire (- 267 000 € entre 2022 et 2023).

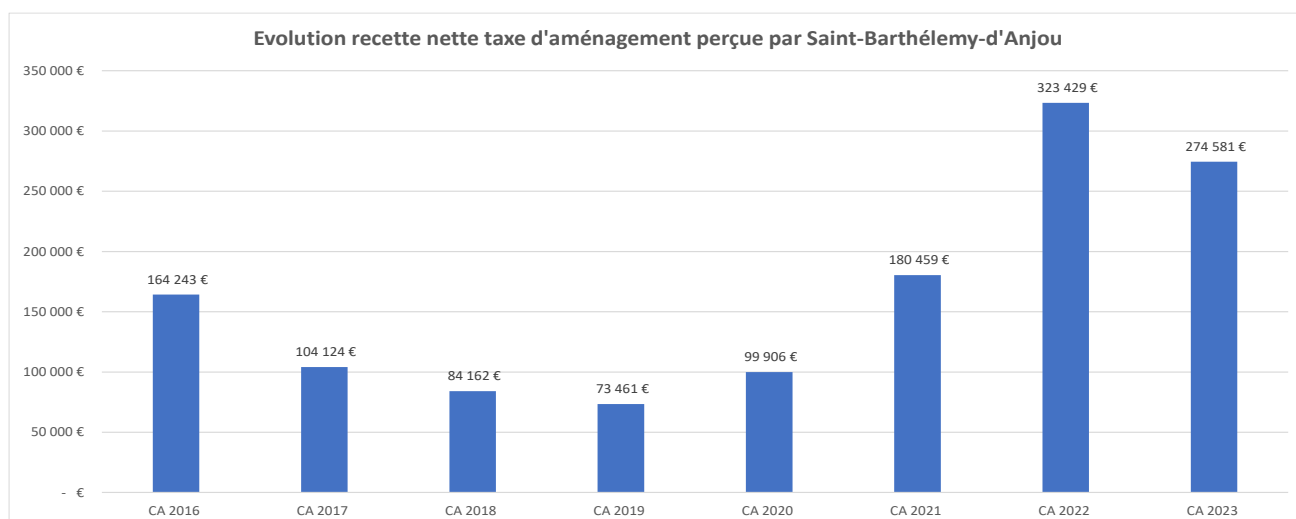
C/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2023, les recettes propres (hors autofinancement) de la section d'investissement (1 035 682 €) se décomposent comme suit :



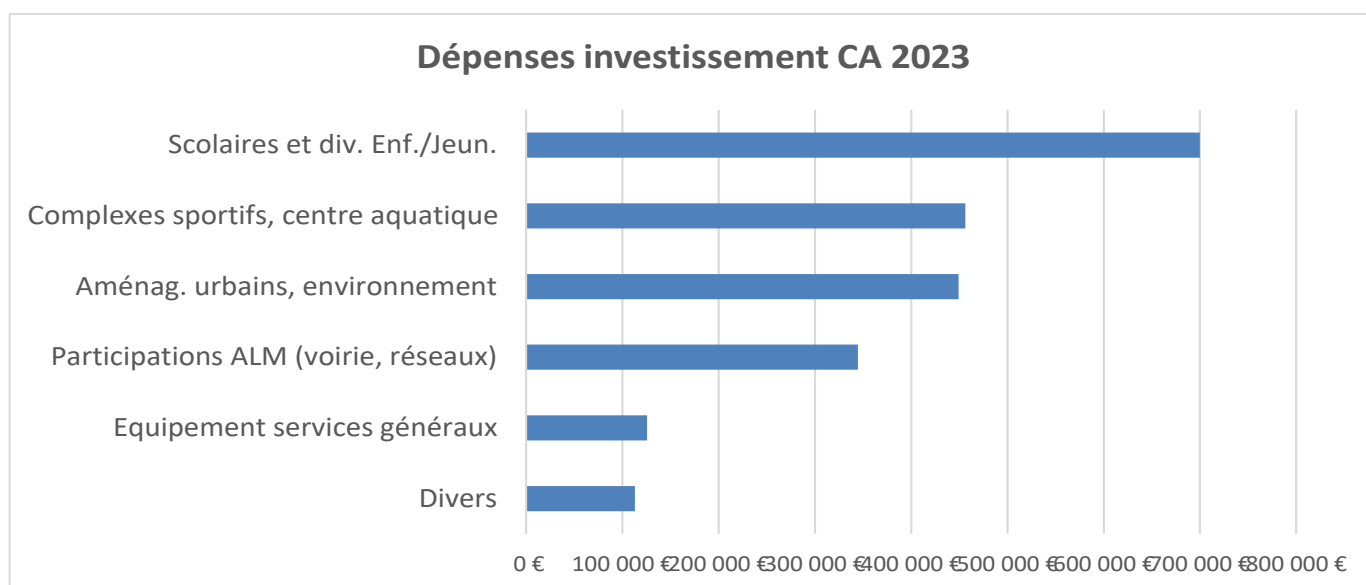
Principales subventions perçues en 2023 :	
Contrat Région / ALM : Parc de l'Europe	333 850,00 €
CAF / fonds accompagnement territoire : Travaux Pigeon Vole	30 420,00 €
ETAT : subvention socle numérique écoles élémentaires	38 630,00 €
	402 900,00 €

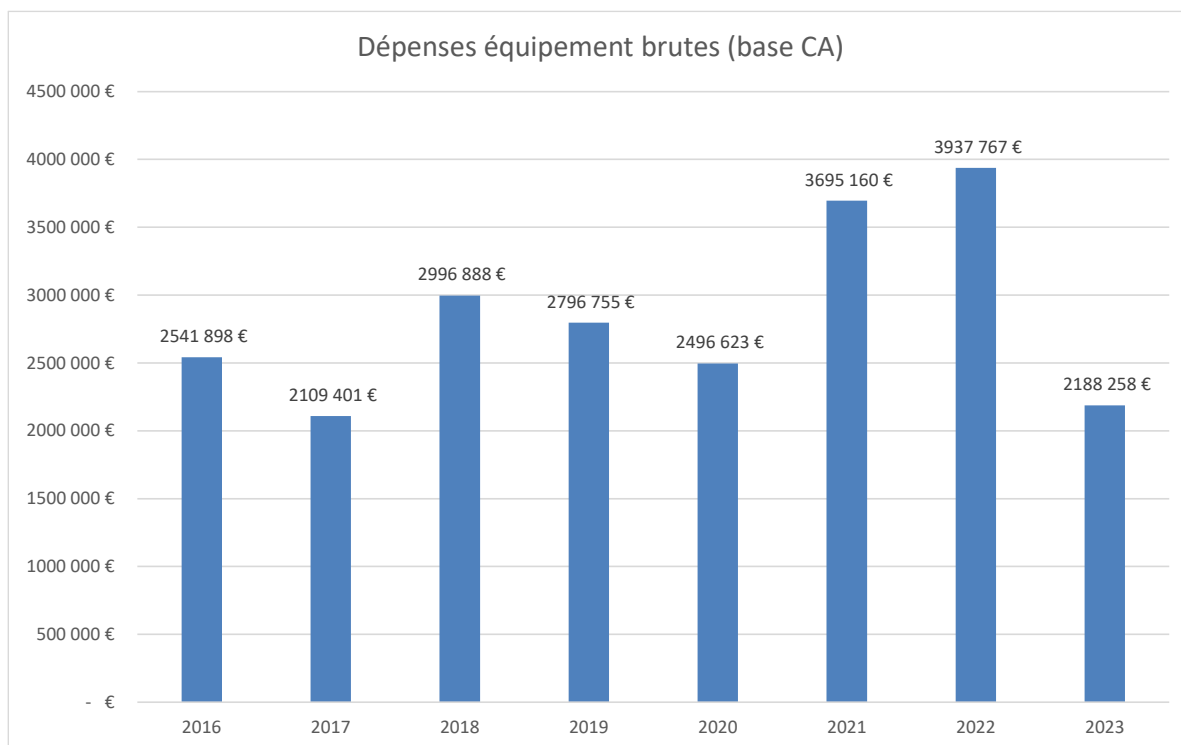
Sur les 2 dernières années, la réalisation de nouvelles constructions se traduit par une évolution significative de la taxe d'aménagement. Avec la crise immobilière, cette dynamique va s'inverser.



Pour financer, d'une part, les investissements mandatés sur l'année 2023, et, d'autre part, les restes à réaliser (engagements juridiques), ces recettes propres sont complétées par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

Les opérations d'équipement sur 2023 (dépenses réelles investissement payées hors emprunt et éléments exceptionnels) représentent 2 188 258 € :

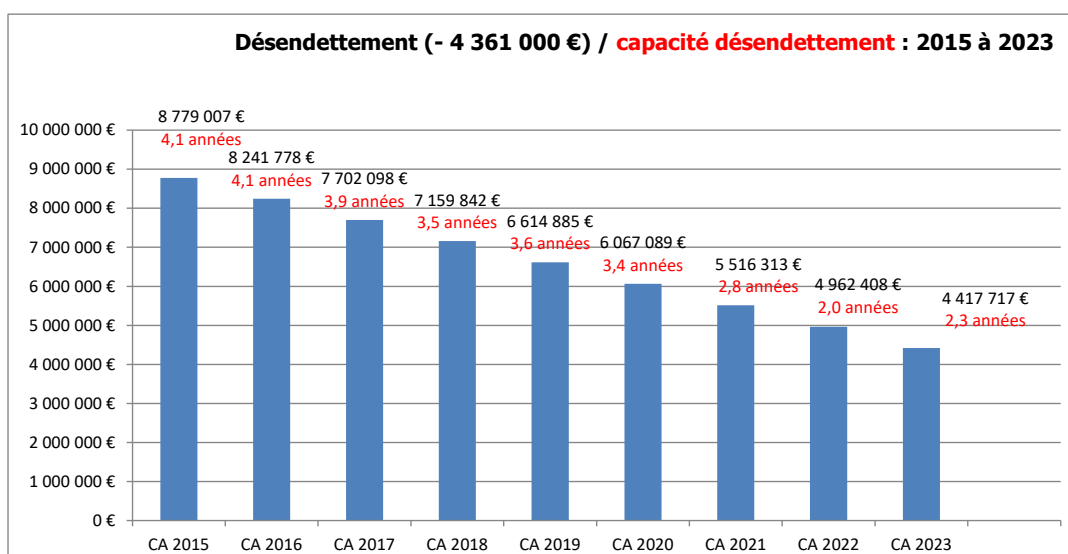




L'endettement global de la commune au 31/12/2023 s'établit à 4 417 718 €.
 Pour rappel, aucun emprunt n'a été réalisé depuis 2014.

Même si la dette par habitant est toujours communément utilisée en matière de ratios, elle n'est pas significative puisqu'elle ne tient pas compte de la propension d'une commune à rembourser. En matière d'endettement, le calcul de la capacité de désendettement constitue un ratio beaucoup plus significatif (sommes en rouge dans le graphique ci-après). Niveau d'alerte (zone dangereuse) = 11/12 années.

Par l'effet du désendettement et de la bonne tenue du niveau d'épargne, ce ratio est très bas à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

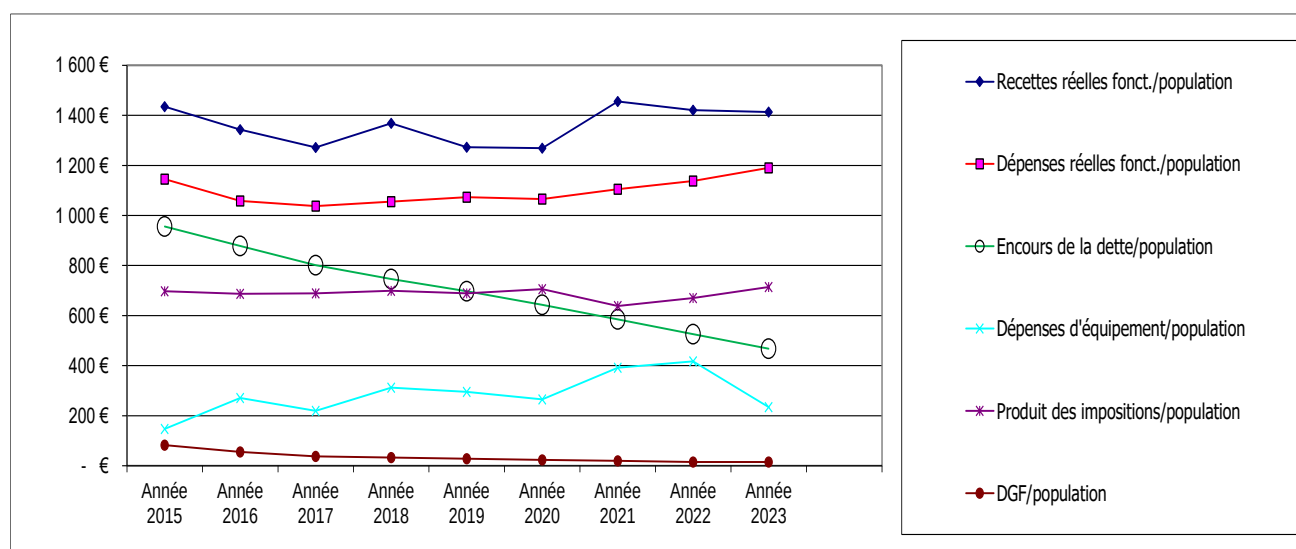


Le taux de réalisation des dépenses d'investissement :

VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT : DEPENSES						
Chap.	Libellé	Budget 2023 : primitif + DM	Dépenses payées	Dépenses engagées	Total paiements + engagements	
16	Emprunts et dettes assimilées	548 000	544 690		544 690	99%
20	Immobilisations incorporelles	890 738	269 247	614 184	883 431	99%
204	Subventions d'équipement versées : fonds concours ALM,...	563 779	344 570	208 513	553 083	98%
21	Immobilisations corporelles	5 495 628	1 502 441	2 330 281	3 832 721	70%
23	Immobilisations en cours	32 826			0	0%
27	Autres immobilis. financières : participation ZAC Reux/Cordelles	144 000	72 000	72 000	144 000	100%
Dépenses réelles investissement		7 674 971	2 732 947	3 224 978	5 957 925	78%
040	Opérations d'ordre	54 600	5 663		5 663	NS
041	Opérations d'ordre (dans section invest)	70 000	55 411		55 411	NS
001	Solde exécution 2022	1 066 851	1 066 851		1 066 851	NS
		8 866 422	3 860 872	3 224 977,96	7 085 850	

Les dépenses engagées au 31/12/2023 (engagements juridiques sur 2023 : marchés ou bons de commandes signés) correspondent notamment aux travaux énergétiques à l'école élémentaire Jules Ferry, aux travaux pour la Rue Belle de Malicorne, aux études pour le projet de l'éco-complexe de la Cressonnière, aux participations financières à verser à ALM (voirie), aux phases n°1 pour le déploiement des contrôles d'accès et la vidéo-protection, à la participation financière pour la ZAC Reux-Cordelles,...

D/ Les ratios légaux (chiffres en €/habitant)



	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Population référence	9 179	9 391	9 611	9 595	9 493	9 433	9 436	9 438	9 433

A noter que la baisse des impositions résulte de la mise en place par l'Etat d'une exonération de 50 % sur la taxe foncière des entreprises industrielles. La compensation mise en place à titre de compensation n'apparaît pas dans les ratios ci-dessus.

II / COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE THV

Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2022/2023	
Programmation classique	236 076 €	291 178 €		
Co-production	32 303 €	76 093 €		
Partenariats Jeune Public 49	9 884 €	38 734 €		
Action culturelle	26 619 €	31 753 €		
Festival Zone de Turbulence	85 509 €			
Sous-total programmation et action culturelle	390 391 €	437 758 €	47 367 €	12%
Communication	27 416 €	25 950 €	- 1 466 €	-5%
Fournitures diverses	17 626 €	15 960 €		
Postes techniques : entretien, maintenance	12 056 €	11 488 €		
Frais généraux	17 199 €	20 606 €		
Sous-total fournitures et frais généraux divers	46 881 €	48 054 €	1 173 €	3%
Agents permanents	332 621 €	371 658 €		
Intermittents	76 937 €	81 001 €		
Sous-total charges de personnel	409 558 €	452 659 €	43 101 €	11%
Amortissements investissements	21 800 €	24 535 €		
Charges diverses	215 €	4 050 €		
Sous-total amortissements et divers	22 015 €	28 585 €	6 570 €	30%
Total général	896 261 €	993 006 €	96 745 €	11%

La programmation du THV est adaptée en conséquence selon les années avec ou sans festival « zone de turbulence ». L'année 2023 étant une année sans festival, la programmation classique est plus importante. L'évolution constatée sur le poste « programmation et action culturelle » provient principalement d'actions plus développées en matière de co-production (actions faisant l'objet de financement extérieurs).

La progression significative des charges de personnel résulte des revalorisations légales mais également de facteurs exceptionnels sur 2023 (2 arrêts impliquant le recours à des agents contractuels et donc à une double prise en charge).

Les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2022/2023	
Entrées tout public	91 437 €	81 405 €		
Droit entrée stages	703 €	942 €		
Ventes marchandises	809 €	1 550 €		
Location salle spectacle	11 383 €	10 054 €		
Sous-total recettes propres	104 332 €	93 951 €	- 10 381 €	-10%
Direction Régionale Affaires Culturelles (DRAC)	100 400 €	110 000 €		
Conseil Régional	37 225 €	40 225 €		
Conseil Départemental	23 000 €	43 000 €		
Ville St-Barthélemmy	581 900 €	581 900 €		
Office National Diffusion Artistique (ONDA)	17 400 €	12 600 €		
Subventions diverses action PJP		23 223 €		
Subventions "Voisinages" et diverses	21 863 €	20 043 €		
Sous-total recettes externes	781 788 €	830 990 €	49 203 €	6%
Recettes diverses		52 €	52 €	NS
Excédent année précédente reporté	151 495 €	140 302 €	- 11 193 €	-7%
Total général	1 037 615 €	1 065 295 €	27 681 €	3%

Les recettes relatives aux « entrées tout public » sont stables sur les années civiles 2022 et 2023. La baisse comptable affichée entre 2022 et 2023 provient d'un décalage de périodicité. Certaines recettes 2021 (post-covid) figurent sur l'année 2022.

Les subventions diverses progressent significativement : soutien et bonification des financeurs publics à l'égard de la culture et notamment le financement de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dans le cadre du conventionnement scène « jeunes publics » du THV.

La ville a également maintenu son engagement à l'égard du THV.

En matière d'investissements, pour rappel, les seuls investissements supportés par le budget annexe du THV sont les investissements en matériels scéniques ou en équipement des services. Au titre de l'année 2023, ces investissements (investissements mandatés) s'élèvent à 22 611 € HT. Les investissements engagés non mandatés au 31/12/2023 s'élevaient à 36 884 € HT.

III - COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT ARDOISES PUY HEAUMES

Les dépenses réalisées en 2023 pour ce lotissement se décomposent comme suit :

DEPENSES : CA 2023	
Document arpentage et bornage	2 097 €
Dépose coffret basse tension	2 674 €
Mission aménagements paysagers espaces publics	1 250 €
	6 021 €

RECETTES : CA 2023	
Vente lot PODELIHA	903 683 €
Vente lot COGEDIM	820 000 €
Vente parcelle Syndicat copropriétaires Puy Heaume	460 €
	1 724 143 €

Les dernières ventes de lots ont été réalisées sur ce lotissement.

Au 31/12/2023, ce budget affiche un excédent de 981 474 € qui sera utilisé pour réaliser les travaux de finition de voirie. A l'issue de ces travaux, un bilan définitif pourra être réalisé.

IV - SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS : RESULTATS

		Budget principal Ville	Ardoise Puy Heaume	Théâtre Hôtel de Ville
	Recettes de fonctionnement	13 338 891,65 €	1 724 142,95 €	924 993,00 €
Moins	Dépenses fonctionnement	- 11 712 142,20 €	- 932 413,88 €	- 993 006,33 €
Egal	<i>Résultat exercice</i>	<i>1 626 749,45 €</i>	<i>791 729,07 €</i>	<i>- 68 013,33 €</i>
Plus	Excédent 2022 reporté	1 728 194,75 €	189 745,68 €	140 301,68 €
Egal	Excédent fonctionnement global (D)	3 354 944,20 €	981 474,75 €	72 288,35 €
	Dépenses d'investissement	2 794 020,83 €		22 611,88 €
Plus	Besoin financement 2022 reporté	1 066 850,93 €	926 392,50 €	
Moins	Excédent financement 2022 reporté	- 1 768 821,36 €		- 20 006,01 €
Moins	Recettes d'investissement	- 1 571 148,97 €	- 926 392,50 €	- 25 586,15 €
Egal	Besoin ou excédent de financement (A)	520 901,43 €	- €	- 22 980,28 €
	Restes à réaliser : dépenses	3 224 977,96 €		36 884,35 €
Moins	Restes à réaliser : recettes	- 2 097 000,00 €		- 16 000,00 €
Egal	Besoin financ. s/restes à réaliser (B)	1 127 977,96 €		20 884,35 €
	Besoin ou excédent de financement A + B = C	1 648 879,39 €	- €	- 2 095,93 €
	Report sur 2024 = D - C	1 706 064,81 €	981 474,75 €	74 384,28 €